


 Pro
RH

Courrier d'information solde heures DIF

Proposé à titre d'exemple

Exemple de note à remettre, le 31 janvier 2015 au plus tard, à chaque salarié pour l'informer du solde de ses heures DIF au 31 décembre 2014.

À l'attention de Madame, Monsieur, _____

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____

Conformément à l'article R.6323-7 du code du travail, nous vous informons qu'au 31 décembre 2014 vous disposez d'un solde créditeur de _____ heures au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF).

L'utilisation de ces heures de DIF s'effectue dans les conditions applicables au Compte Personnel de Formation.

Ces heures de DIF sont mobilisables jusqu'au 31 décembre 2020, complétées le cas échéant par les heures acquises à partir du 1er janvier 2015 au titre du Compte Personnel de Formation.

Pour toute information sur le Compte Personnel de Formation, vous pouvez consulter le site www.moncompteformation.gouv.fr.

Veuillez agréer, Madame, /Monsieur, _____

Signature

Notre conseil :

Intergros vous conseille d'éditer ce courrier sur papier à en-tête de l'entreprise, de le dater et de le signer et d'en conserver une copie à titre de justificatif.